



**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 3 octobre 2022 à 19h30 à la salle de conseil, située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska.**

**Sont présents :**

Madame Nancy St-Pierre,	MAIRESSE
Monsieur Michel Bélanger,	Siège #1
Monsieur Jérémy Huckle	Siège #2
Monsieur Charles Montamat,	Siège #3
Monsieur Francis Boucher,	Siège #4
Madame Manon Guérette,	Siège #5
Monsieur Renaud Ouellet,	Siège #6

Monsieur Pierre Villemure, responsable des travaux publics, est aussi présent

Les membres présents du conseil forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse madame Nancy Saint-Pierre constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h27,

Une personne assiste à la séance.

01-10-2022

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Francis Boucher  
D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-10-2022

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2022**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Charles Montamat  
**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **5. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

#### **5.1 CORRESPONDANCE**

Monsieur James Malano fait la lecture de la correspondance.

### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

03-10-2022

#### **6.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 3 octobre 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Bélanger

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 3 octobre 2022 au montant de 57 930.08\$ pour les comptes à payer et de 711.85\$ pour les paiements incompressibles;

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux

fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6.2 SUIVI DES ÉTATS FINANCIERS**

<b>Suivi du budget</b>			
	<b>Solde cumulé</b>	<b>Budgété</b>	<b>Poucentage</b>
Gestion financière et admin	91 766.00 \$	140 200.00 \$	65.45%
Sécurité publique	30 489.88 \$	89 821.00 \$	33.95%
Voirie municipale	76 844.85 \$	148 974.00 \$	51.58%
Réseau routier	165 016 \$	246 016.00 \$	67.15%
Traitement des eaux usées	8 309.00 \$	47480.00 \$	17.50%
Aménagement, urbanisme et dev	27 476.00 \$	53098.00 \$	51.75%
Loisir et culture	43 675.00 \$	74 977.30 \$	58.25%
Budget Total	468 209.08 \$	781 961.00 \$	59.88%

04-10-2022

## **6.3 ADHÉSION DE JAMES MALANO À L'ADMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion annuelle à l'ADMQ a déjà été payée pour l'ancienne directrice générale et que cette adhésion est transférable au nouveau directeur général;

**CONSIDÉRANT QU'**un supplément de 585.97\$ avec taxes est exigible pour le nouveau directeur général parce qu'il est un nouveau membre à l'ADMQ;

**CONSIDÉRANT QU'**une adhésion pour un nouveau membre inclue une formation gratuite et que parmi les formations offertes, il y en a une qui porte sur l'introduction des fonctions du directeur général;

**CONSIDÉRANT QUE** James Malano, directeur général et greffier-trésorier a besoin d'acquérir des compétences pour bien effectuer son rôle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Charles Montamat.

**QUE** James Malano, directeur général et greffier-trésorier, adhère à l'ADMQ (association des directeurs municipaux du Québec) au coût de 424\$ plus taxes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05-10-2022

#### **6.4 DEMANDE DE COMMANDITES**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska paye :

- Un montant de 20\$ pour la fondation André-Côté.
- Un montant de 100 \$ pour le groupe santé-entraide.
- Un montant de 50\$ au Centre de Prévention Suicide du KRTB
- Un montant de 50\$ a l'association L'Arc-en-ciel du cœur de Kamouraska.
- Un montant de 50\$ au Centre-Femmes la passerelle du Kamouraska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-10-2022

#### **6.5 NOMINATION DE JAMES MALANO COMME SIGNATAIRE À REVENU QUÉBEC ET CLICSÉCUR**

Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska  
NEQ : 8813426358

Renseignement sur le représentant autorisé (ci-après nommé, James Malano)

L'entreprise consent à ce que son représentant soit autorisé  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Renaud Ouellet

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec

Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Signature de la ou des personnes habilitées

---

James Malano, Directeur général et greffier trésorier  
Saint-Joseph-de-Kamouraska, le 4 octobre 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Pas de point à traiter

## **8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS**

07-10-2022

### **8.1 EMBAUCHE DES ENTREPRISES PASCAL DUBREUIL POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DU RANG 7**

**ATTENDU** les travaux de débroussaillage dans le rang 7 ;

**ATTENDU QU'il** a lieu d'effectuer des travaux de déboisement afin de permettre les opérations subséquentes;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Manon Guérette

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission d'Entreprise Pascal Dubreuil au montant de 800\$ pour les travaux de gestion forestière dans le Rang 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

Pas de point à traiter.

## **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Pas de point à traiter

## **11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **11.1 PRÉSENTATION DU BUDGET DU 100<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

<b>Fête du 100<sup>ème</sup></b>	
Revenus	52 596.50 \$
Dépenses	45 189.58 \$
Bénéfice	7 406.92 \$

<b>Dépenses à venir</b>	
Livre du 100 <sup>ème</sup>	
Conception graphique	3 600.00 \$
Impression (150 copies)	1 275.00 \$
Total	4 875.00 \$

<b>Bénéfice après achat du livre</b>	
Bénéfice 100 <sup>ème</sup>	7 406.92 \$
Prix livre	4 875.00 \$
Bénéfice totale	2 531.92 \$

Les livres du 100<sup>ème</sup> seront vendus  
Solde de vente des articles promotionnels et de carte de  
souper payé en ligne est indisponible au niveau de Desjardins  
pour cause de signataire.

08-10-2022

### **11.2 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

**ATTENDU** l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2022-2023;

**ATTENDU QUE** la patinoire soit entretenue afin de garder une  
glace le plus uniforme possible et qu'elle soit déneiger  
lorsqu'elle est recouverte de plus de 5 cm de neige;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Manon Guérette

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-  
Kamouraska octroie un contrat pour la période de décembre  
à début mars selon la température d'un montant de 5 000\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-10-2022

## **12. DOSSIERS DES ÉLUS**

### **12.1 INSCRIPTION DE JEREMY HUCKLE À LA FORMATION OBLIGATOIRE : LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi modifiée par le PL 49 et en vigueur dès maintenant, tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation reconnue sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM, dont la municipalité est membre, offre la formation « Le comportement éthique » attestée conforme à la Loi par la Commission municipale du Québec au coût de 297\$ plus taxes;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'inscription de Monsieur Jeremy Huckle à la formation « Le comportement éthique » de la FQM, pour un coût total de 297\$ plus taxes.

## **13. VARIA**

#### **14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

10-10-2022

#### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur M. Francis Boucher de la lever de l'assemblée à 20:58.

---

Nancy Saint-Pierre  
Mairesse

---

James Malano  
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

---

Nancy Saint-Pierre  
Mairesse